

AVIS PUBLIC

APPEL DE SOUMISSIONS VENTE DE BIENS MUNICIPAUX USAGÉS

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

La Municipalité de Sainte-Martine désire se départir de biens ou d'équipements municipaux usagés dont les descriptions suivent.

	Description du bien	Mise minimum (tx en sus)		Description du bien	Mise minimum (tx en sus)
1	Camion GMC Sierra blanc 2006	1 300 \$	10	Machine à déchiqueter les branches	2 000 \$
2	Tracteur à gazon Kubota 2011	800 \$	11	Réservoir à eau	150 \$
3	Boîte de fibre de verre 2008	100 \$	12	Lot de 2 feux de chantier	1 500 \$
4	Caisse de camionnette d'origine 2020	200 \$	13	Étendeur à fumier	200 \$
5	Caisse de camionnette d'origine 2021	200 \$	14	Machine pour tamiser la terre	300 \$
6	Boîte basculante pour camion	100 \$	15	Brasseur de compost	800 \$
7	Lame à neige pour camionnette 2001	200 \$	16	Boîte de camion	200 \$
8	Lame à neige pour camionnette 2008	200 \$	17	Boîte de camion en aluminium 2011	100 \$
9	Lame à neige unidirectionnelle pour chasse-neige	100 \$	18	Réservoir en fibre de verre à double paroi	200 \$

Le tout est vendu tel que vu et toute vente est finale, sans aucune garantie, aux propres risques de l'acheteur.

1. EXPOSITION DES ITEMS

Les items seront exposés en bordure de rue, face au garage municipal situé au 75, rue Saint-Joseph, du 7 octobre au 22 octobre 2026.

2. FORMULAIRES DE SOUMISSION ET BORDEREAUX DE PRIX

- Le soumissionnaire doit transmettre sa soumission dans une enveloppe scellée en utilisant le formulaire de soumission prévu à cet effet.
- Le soumissionnaire doit compléter un formulaire par item.
- Le prix offert doit être indiqué avant taxes. Les taxes applicables (TPS de 5 % et TVQ de 9,975 %) seront ajoutées au prix offert et devront être acquittées par l'acheteur.
- La soumission présentée doit demeurer valide pour une période de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Le soumissionnaire peut transmettre son ou ses formulaires dûment complétés par la poste ou en personne à l'hôtel de ville situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine (Québec), J0S 1V0.

3. DATE LIMITE

Les offres doivent être reçues au plus tard le **22 octobre 2026 à 11 h**

La Municipalité ne s'engage à accepter aucune des offres reçues et ne pourra encourir aucune obligation ni aucuns frais envers le soumissionnaire.

4. ADJUDICATION

Les items sont adjugés aux soumissionnaires ayant présenté les plus hautes mises, sous réserve de l'acceptation de la vente par le conseil municipal. En cas d'égalité des soumissions, un tirage au sort déterminera la soumission retenue. Pour chaque item, la Municipalité communique avec l'adjudicataire de chaque item, aux coordonnées indiquées dans sa soumission. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue devra acquitter le montant complet de la vente avant la prise de possession de l'item vendu. Le soumissionnaire doit lui-même procéder au transport de l'item acquis à ses frais à partir de son lieu d'entreposage au garage municipal. Les items devront être récupérés au plus tard 10 jours après la confirmation de l'adjudication ou selon entente prise avec la Municipalité. À défaut, la Municipalité pourra procéder à la vente des items aux soumissionnaires ayant soumis le deuxième meilleur prix.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 7 octobre 2026



Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe